
AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Ukraine sur l'exercice des activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 10 février 2021

Demandeur	Ministre Sven Gatz
Demande reçue le	18 mai 2022
Demande traitée par	Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances
Avis adopté par l'Assemblée plénière du	16 juin 2022

Préambule

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Ukraine sur l'exercice des activités à but lucratif par certains membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, signé à Bruxelles le 10 février 2021.

Ce traité suit une recommandation du Conseil de l'Europe et a pour but la création d'un cadre bilatéral réciproque permettant au partenaire d'agents diplomatiques et consulaires d'effectuer un travail rémunéré. Dans le cadre de la politique d'égalité des chances entre femmes et hommes, il a été décidé de proposer à un certain nombre de pays, dont l'Ukraine, la négociation de tels accords bilatéraux.

Avis

Brupartners ne formule pas de remarques quant au présent avant-projet d'ordonnance.

*
* *